

LES AMBITIONS DEMESUREES DE LA FILIERE EOLIENNE CAUSERONT LA PERTE DE LA PECHE ARTISANALE NORMANDE

France Renouvelable (FEE) et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ont publiés le 29 février leurs scénarios de développement de l'éolien en mer dans le cadre du débat public « La mer en Débat ». Ces derniers reposent sur trois critères : le prix de l'électricité, les enjeux environnementaux et la gêne visuelle depuis la côte. La grande absente de ces scénarios est la place de la pêche professionnelle qui ne pourra pas survivre à de telles contraintes.

Comment imaginer un scénario de développement des EMR dit « à l'équilibre » par la filière éolienne alors qu'elle implique le développement de 7 parcs éoliens complémentaires aux 5 existants en Normandie ? Il se crée ainsi une frontière, un barrage, au large des 12 M et cela touche l'entièreté des zones de pêche : d'Est en Ouest, il n'y a plus de refuge pour la pêche artisanale. La Normandie s'illustre puisqu'elle porterait à elle seule les objectifs de production de la façade Manche Est Mer du Nord et à un niveau équivalent ou supérieur aux autres façades : 15 GW soit un tiers de l'objectif de production national de 45 GW.

Quel espace restera-t-il à la pêche ? Peu ou pas. La Manche est un espace restreint : la proximité du Royaume-Uni, la concentration des voies maritimes de commerce, les contraintes réglementaires telles que les servitudes navales, militaires, les concessions d'extraction de granulats, les câbles de télécom, d'interconnexions, les développements portuaires, les aires marines protégées, les bouleversements liés au Brexit et les 5 projets de parcs éoliens. La pêche artisanale normande a déjà perdu 40% des eaux de la façade au profit des usages et s'adapte coûte que coûte.

Quel avenir pour la pêche ? La pêche artisanale normande ne pourra pas survivre à des contraintes aussi énormes que celles imposées par les ambitions de la filière éolienne. La perte spatiale, la destruction des zones de pêches, l'altération de la qualité écologique du milieu, des ressources, la sécurité en mer sont d'autant de facteurs qui lui seront mortels.

Le CRPMEM de Normandie s'oppose donc catégoriquement à ces ambitions démesurées, détachées des enjeux du territoire et remettant en cause une des dernières activités artisanales en mer. Le comité militera pour un « Pacte pour la sauvegarde de la pêche artisanale Normande » avec l'Etat à l'image de celui qu'il a avec la filière éolienne.

Vous trouverez en annexe :

- Présentation de la pêche professionnelle en Normandie et le rôle du CRPMEM de Normandie
- La carte du scénario dit à l'équilibre de la filière éolienne à l'échelle de la façade Manche Est Mer du Nord
- La carte des usages industriels et protection environnementale en Manche

CONTACTS :

Marc DELAHAYE, Directeur général : 06 49 57 60 66 – marc.delahaye@comite-peches-normandie.fr

Dimitri ROGOFF, Président : 06 28 70 01 34 – dimitri.rogoff@comite-peches-normandie.fr

Aline MEIDINGER, Responsable pôle « ENVIRONNEMENT » : 06 45 42 72 30 – aline.meidinger@comite-peches-normandie.fr